



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Ecoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association, forfait 2014

DEL-2014-049

Numéro de la délibération : 2014/049

Nomenclature ACTES : Domaine de compétences - enseignement

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 26/05/2014

Date de convocation du conseil : 20/05/2014

Date d'affichage de la convocation : 20/05/2014

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LEPLEUX

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Yvon PÉRESSE, M. Alain PIERRE, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme ARAB-JAZIRI Faten par M. Loïc BURBAN, M. Laurent BAIRIOT par M. Christophe BELLER, Mme Annie GUILLEMOT par M. Michel GUILLEMOT, M. Daniel LE COUVIOUR par Mme Laurence LORANS, M. Jacques PÉRAN par Mme Soizic PERRAULT.

Était absent excusé : M. Jean-Pierre DUPONT.

Ecoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association, forfait 2014

Rapport de Soizic PERRAULT

La réunion avec l'O.G.E.C, se rapportant au forfait de fonctionnement communal 2014 a eu lieu le mardi 25 février.

Ce forfait, versé aux écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association est établi comme suit :

Le coût d'un élève calculé sur la base du compte administratif 2013 multiplié par le nombre d'élèves pontivyens à la rentrée scolaire 2013/2014.

Ce forfait est réparti en 3 versements identiques, le premier en avril, le deuxième en juin et le troisième en octobre.

Pour 2014, les deux premiers versements auront lieu début juin.

En tenant compte de ces éléments, le forfait communal estimé est de :

- 1 281,24 € par élève/pontivyen en maternelle
- 548,58 € par élève/pontivyen en élémentaire

Soit:

- OGEC La Trinité : 418 089,59 € (209 enfants en maternelle – 274 enfants en élémentaire)
- Diwan : 17 016,94 € (9 enfants en maternelle – 10 enfants en élémentaire)

Nous vous proposons :

- d'émettre un avis favorable au calcul et versement du forfait 2014

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 27 mai 2014

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**